

Examen d'entrée en formation continue (FTLV) diplômante 2023/24

Parcours « Direction technique »

Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2023 à juillet 2024.

Inscriptions administratives

Du 28 novembre 2022 au 02 février 2023,

Les inscriptions se font par un dossier administratif à imprimer et compléter depuis le site Internet www.ensatt.fr, page « formation tout au long de la vie » et à renvoyer par la poste à « Service FTLV » et par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr au plus tard le **jeudi 02 février 2023**, cachet de la poste faisant foi.

Calendrier des examens d'entrée

Les lundi 20 et mardi 21 mars 2023

Pré-requis attendus des stagiaires

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidate en formation continue (FTLV) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou ayant exercé des fonctions dans un domaine rassemblant partie des compétences fondamentales à la Direction technique du spectacle (Ingénierie, direction de projets).

La formation Direction technique délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite des stagiaires- un diplôme conférant le grade de Master aux titulaires, les candidats et candidates doivent être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

En cas inverse, l'Ensatt demande aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu des stagiaires diplômés d'un bac+3.

Attention : Tous candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un bac +3 doivent déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr, en même temps que leur dossier administratif, soit au plus tard le jeudi 02 février 2023 (Voir sur le site internet, la fiche consacrée aux modalités du dossier VAP).

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates de nationalité étrangère qui -outre les conditions précédentes- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme d'étude en langue française (DEL F) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF...).

Toute personne en situation de handicap est invitée à se signaler dès son inscription, par un mail auquel elle joindra une pièce justificative, afin que la cellule handicap de l'ENSATT puisse adapter les épreuves du concours à sa situation.

Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées

Bonne culture générale du milieu du spectacle;
Capacité d'organisation ;
Capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse;
Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
Goût pour les sciences, la technique et la technologie
Anglais, niveau européen B2

Déroulement de l'examen d'entrée

Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidat,e,s et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.

Admission, épreuve 1, dite épreuve de tests écrits, le lundi 20 mars 2023 matin

- **une épreuve rédactionnelle** (durée 2h; coefficient 1)
 - Faire un résumé d'un article de deux pages dont le sujet porte sur la psychologie du travail.
 - Faire une dissertation d'une quarantaine de lignes sur un sujet en lien avec l'article précédent.

Cette épreuve consiste à apprécier les qualités rédactionnelles ainsi que les facultés d'analyse et de synthèse du candidat ou de la candidate.

- **une épreuve écrite d'organisation technique** (durée 1h; coefficient 1):
 - Analyse de fiche technique d'un spectacle
 - Analyse de faisabilité d'un spectacle dans un espace scénique donné.

Cette épreuve consiste à apprécier les capacités organisationnelles du candidat ou de la candidate.

Admission, épreuve2, dite entretien, le mardi 21 mars 2023

- **Entretien** avec le jury portant notamment sur le parcours de vie, l'expérience professionnelle, les motivations et le projet d'évolution du candidat ou de la candidate (durée : 20 minutes environ, coefficient 1)

Pour cet entretien le candidat ou la candidate fera notamment état de son engagement artistique ou de ses expériences professionnelles scéniques ou assimilées.

Les résultats sont affichés et figurent sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr, page « formation tout au long de la vie. FTLV », rubrique « Direction technique » à l'issue des épreuves.